

ensuite sciée dans sa longueur et chacun en emportait la moitié. Une autre fiche nous montre, non plus de simples patrouilles de liaison de poste à poste, à l'intérieur des lignes fortifiées, mais une véritable reconnaissance en-dehors des lignes, dans le désert, par un détachement qui allait reconnaître un mouvement suspect et emportait un *fong* portatif pour rester en communication de signaux avec les tours de guette.¹ Ce n'est d'ailleurs que l'application d'une règle générale des troupes en campagne: lorsqu'un détachement devait s'écarter du gros de l'armée, il emportait des chars à signaux ainsi que des tambours, afin de rester autant que possible en liaison avec le corps principal.²

Un autre procédé pour reconnaître, sinon empêcher, le passage d'un rezzou ennemi était l'établissement de "champs célestes" *t'ien-t'ien*,³ qu'on appelait littérairement "pièges à tigres" *hou-lo* 虎落 d'un nom qui ne se rencontre pas dans nos documents. Un écrivain du troisième siècle *Sou Lin* les décrit ainsi: "On fait les *hou-lo* au pied des fortins frontières: on étale du sable à l'extérieur (du fort), le matin on regarde les empreintes de pas et on sait ainsi si les Huns ont pénétré; on leur donne aussi le nom de Champs célestes *t'ien-t'ien*.⁴ On faisait à proximité des postes du Limes un broussaillement et un piochage: il fallait ameublir la terre pour qu'elle prît bien les empreintes. Les soldats du poste se plaignaient de ce que ce travail, joint au service du poste, était un labeur épuisant.⁵ Il se faisait au rythme moyen de trois pas par jour et par homme soit environ 4m,50 (6 pieds de 0 m,24 au pas) à l'avancée et environ 6,50 mètres carrés (1 pas de 1m,48 de large) en surface. Les espaces ainsi préparés étaient cependant fort petits: l'un d'eux a 40 *meou*, soit 1 *li* de long sur 32 pas de large, faisant environ 1ha $\frac{1}{2}$ de superficie; son défrichement avait pris 100 jours; un autre, encore plus petit n'a que 6 pas de large sur 1 *li* de long soit environ $\frac{1}{2}$ ha.⁶ Il est probable que leur entretien devait demander des soins continuels.

Il fallait aussi assurer la poste. Il y avait un important courrier qui passait par les postes du Limes. Chaque lettre devait être enregistrée avec les noms de l'expéditeur et du destinataire, le nom et le poste du soldat qui l'apportait, le jour et l'heure d'arrivée.⁷ Ce n'était pas exclusivement un courrier local, il y avait aussi des ordres venus de la commanderie:⁸ une fiche se rapporte à la transmission de deux lettres adressées au *wou-wei-tsiang* 五威將 *Wang Ki* 王奇 envoyé en ambassade en Asie Centrale par *Wang Mang* en 9 p. C.⁹ Le courrier était porté par des personnes de tout rang: employés des bureaux de la commanderie ou de la sous-préfecture, *li*,¹⁰ soldats, anciens soldats;¹¹ il semble aussi qu'il était acheminé de poste en poste, chacun détachant un soldat pour le porter au poste voisin, de la même manière que le courrier officiel de relais en relais à l'intérieur de l'empire.

Le *souei* était la base de l'organisation défensive du Limes. Au-dessus de lui, il y avait toute une série d'échelons de commandement. Ceux-ci varièrent entre les *Han* Antérieurs et les *Han* Postérieurs.

Sous les *Han* Antérieurs, au 1^{er} siècle avant notre ère, la commanderie de *Touen-houang* était divisée au point de vue militaire en quatre sections, *pou* 部:¹²

1. Section de *Yi-ho* 宜禾部 chef-lieu: poste de *K'ouen-louen* 昆侖鄣.
2. Section du Centre 中部 chef-lieu: poste de *Pou-kouang* 步廣鄣.
3. Section de *Yu-men* 玉門部 chef-lieu: (poste de la) barrière de *Yu-men* 玉門關.

1) Ci-dessous, n° 61.

2) *Wei-kong ping-fa* 衛公兵法, ap. *T'ai-p'ing yu-lan*, k.335, 6b.

3) J'ai adopté les conclusions de M. HANEDA Akira 羽田明, *Réflexion sur le mot t'ien-t'ien* 天田辨疑, *Tōyōshi kenkyū* 東洋史研究, t. I. (1936), 543-546. CHAVANNES, *Documents*, n° 88, avait supposé qu'il s'agissait de terrains nouvellement défrichés, explication qui se heurtait à la difficulté de trouver des terrains cultivables à proximité des forts.

4) *Ts'ien Han chou*, k. 49, 13b: cf. HANEDA Akira, *op. cit.*, 544.

5) CHAVANNES, *Documents*, 30, 495.

6) CHAVANNES, *Documents*, 89, 90.

7) Ci-dessous, n°s 52, 115; CHAVANNES, *Documents*, n°s 275, 367, 614.

8) CHAVANNES, *Documents*, n° 504; WANG, k. 2, 5b (n° 10).

9) WANG, k. 2, 12b.

10) CHAVANNES, *Documents*, n° 614; WANG, k. 2, 13a (n° 61).

11) CHAVANNES, *Documents*, n° 275.

12) *Ts'ien Han chou*, k. 28B, 3b.]